

@DC GESTION
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle - Au capital de 100 euros
Siège social :
Causse Saint-Denis – 46100 LISSAC ET MOURET
SIRET : 79427673300019

PV Assemblée Générale Extraordinaire

du 01 septembre 2020 à 18 heures

Sont présents :

Madame VIEULES Marie-Claude, associée,
Demeurant à Causse Saint-Denis – 46100 LISSAC ET MOURET
Née le 14 août 1963 à FIGEAC (46)
De nationalité : Française

Monsieur VIEULES Philippe, associé,

Demeurant à Causse Saint-Denis – 46100 LISSAC ET MOURET
Né 12 octobre 1960 à SURESNES (92)
De nationalité : Française

Madame Marie-Claude VIEULES préside l'assemblée.

I – Démission de la Présidente

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de Présidente de Madame Marie-Claude VIEULES par son courrier du 29 juin 2020 à compter du 1^{er} septembre 2020. L'assemblée donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II – Nomination du président

Madame VIEULES Marie-Claude, associée de @DC GESTION, a désigné, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2020, le président de la Société @DC GESTION, conformément à l'article 11 des statuts de ladite société.

Le soussigné nomme en qualité de président de la Société :

Monsieur VIEULES Philippe demeurant Causse Saint-Denis - 46100 LISSAC ET MOURET pour une durée de 20 ans

ncv PV

et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

III. Mise à jour des statuts

« Article 21 - Nomination du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts pour une durée de 20 ans est :

Madame VIEULES Marie-Claude domiciliée à : Causse Saint-Denis – 46100 LISSAC ET MOURET.

Madame VIEULES Marie-Claude déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

Remplacé par :

« Article 21 - Nomination du Président

Monsieur VIEULES Philippe demeurant Causse Saint-Denis - 46100 LISSAC ET MOURET pour une durée de 20 ans.

Monsieur VIEULES Philippe déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

III. Refonte des statuts

Suite à une cession d'actions, il y a une pluralité d'associés.

En conséquence, de nouveaux statuts sont élaborés dont un projet figure en annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

IV. Pouvoir

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur VIEULES Philippe pour effectuer les formalités afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

NCU
Pv

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

Fait à LISSAC ET MOURET,

Le 1^{er} septembre 2020

En autant d'exemplaires que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Marie-Claude VIEULES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MC', with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe VIEULES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PV', with a long horizontal stroke extending to the right.

MC PV